

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Conseils de classe du premier trimestre.

Chers parents,

Collège Gérard HOLDER



B.P. 5015
Rocade de Zéphir
97305 CAYENNE CEDEX

Tél. 0594 301 495
Fax 0594 250 291

ce.9730083C@ac-guyane.fr

Dossier suivi par :

M-R. MUNE
Principal

Réf. : DIR.M-R.M/M-P.M/2019/

Les conseils de classe du premier trimestre auront lieu du **lundi 02 au vendredi 13 décembre 2019 inclus**. Ils seront suivis les rencontres parents professeur le lundi 16 décembre à partir de 17h10 pour les niveaux 6^{ème} et 3^{ème}, et le mardi 17 décembre à partir de 17h10 pour les 5^{ème} et 4^{ème}.

Le conseil de classe est une instance privilégiée où se retrouve réunis au même moment, l'équipe pédagogique et éducative, les délégués des élèves et des parents, le chef d'établissement ou son représentant, la psychologue de l'éducation nationale (PSY-EN).

Objectifs des conseils de classe du premier trimestre

A partir des éléments éducatifs et pédagogiques, sociaux et médicaux dont nous disposons, nous ferons le bilan du déroulement de la scolarité de votre enfant afin de le guider au mieux dans son travail. Une attention particulière sera accordée aux options facultatives qui ne sauraient en aucun cas constituer un handicap, mais au contraire, une source de stimulation de la scolarité de l'élève.

Remédiations possibles

En fonction des cas rencontrés, le conseil pourra proposer :

- le contrat éducatif de suivi, de tutorat,
- le PPRE (projet personnalisé de réussite éducative),
- le signalement de suivi de l'assiduité scolaire,
- l'équipe éducative,
- l'accompagnement, soutien et aide de toute nature.
- f) l'allègement de la charge de travail via la dispense ou l'abandon de ou des options facultatives.**

Déroulement des Conseils de Classe.

1/ Nous aurons à traiter toutes les questions concernant la vie de la classe, à savoir : les résultats et le climat scolaires, la discipline, le travail en classe et à la maison, l'assiduité et l'orientation...

2/ Nous examinerons les questions pédagogiques, en procédant à l'étude de la scolarité des élèves en s'appuyant sur les appréciations et évaluations portées sur le bulletin. Nous rechercherons et proposerons à chaque élève et à sa famille des conseils pour la suite de sa scolarité.

3/ Des mentions pourront être également décernées en conseil de classe, notamment :

- **Les avertissements et mises en garde pour le travail, et ou pour le comportement, et ou pour l'assiduité** suite aux manquements l'élève constatés sur un ou plusieurs points qui précédent.

- **Les encouragements** : c'est un témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son engagement dans le travail, même si les résultats ne sont pas brillants, et qui se traduit notamment par des signes d'efforts, d'investissement, de sérieux, d'intérêt, de la peine que l'on se donne, etc....

- **Le tableau d'honneur (compliments)** est adressé à l'élève pour ses bons résultats et son comportement.

- **Les félicitations** sont un témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour l'excellence de ses résultats et de son comportement.

Il nous manque des représentants de parents d'élèves pour certaines classes (2 par classe). Nous sollicitons vivement votre participation. Veuillez contacter le secrétariat de direction au cas où vous seriez disponibles.

Au cours des rencontres parents professeurs du 16 et 17 décembre, vous ferez le bilan avec le professeur principal, le bulletin de notes de votre enfant vous sera remis, ainsi que le récapitulatif de l'assiduité sur la période.

Le Principal.

